

LABEGUDE INFORMATIONS DU 06 JUILLET 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Secrétaire de Séance : M. VERNET David

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022.

OBJET : LIDL – ACQUISITION

Une fois que le nouveau magasin LIDL sera ouvert au public, la commune va pouvoir acquérir l'actuel magasin LIDL afin qu'il soit transformé en zone artisanale privilégiant les artisans de la commune au prix de vente de 910 000 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

OBJET : ALIENATION CHEMIN COMMUNAL

L'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 21 avril 2022 au mardi 10 mai 2022 inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement. Vu les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable, le conseil municipal à l'unanimité décide : le déclassement du chemin communal au quartier « Lablachère », le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune et l'aliénation de cette parcelle. Tous les frais liés à cette action sont à la charge de l'acquéreur.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – BUDGET 2022

Les décisions modificatives suivantes ont été approuvées par le conseil municipal afin d'annuler ou rectifier des titres émis concernant les travaux de branchements des eaux pluviales :

<i>Dépenses fonctionnement</i> :	6558	Autres dépenses obligatoires	- 4 800 €
	673	Charges exceptionnelles	+ 4 800 €

OBJET : LOCATION SALLE DU CLOS A MME STASIAK VALERIE

Mme STASIAK Valérie a sollicité la location de la salle du Clos pour dispenser des cours collectifs de gymnastique à partir de septembre 2022. Néanmoins, Monsieur le Maire propose de voir avec Mme STASIAK le nombre d'adhérents qu'elle aura en septembre 2022 avant de déterminer le montant de la location de la salle. Cette décision est donc de reporter à une séance ultérieure.

OBJET : PROTOCOLES DE VEILLE ET D'ACTION FONCIERE AGRICOLES ENTRE INTERCOMMUNALITE ET COMMUNES

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) est engagée avec la Communauté de communes du Val de Ligne (CCVL) sur un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dans lequel les actions foncières agricoles sont ciblées comme prioritaires. Les collectivités ont un vrai rôle à jouer pour faciliter l'installation agricole. Une méthodologie de travail rigoureuse entre la CCBA et ses communes est proposée afin de travailler ensemble à l'acquisition et à la gestion du foncier agricole, au travers des protocoles de veille et d'action foncière.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

- Précisions sur l'acquisition du magasin actuel LIDL : l'achat se réalisera uniquement sous réserve de l'obtention du permis de construire par la société LIDL. Il sera ensuite transformé en une zone artisanale composée de locaux de 150 à 300 m² qui seront revendus au prix coutant de l'achat majoré du coût des travaux de mise aux normes. Ce sera donc une opération blanche pour les finances de la commune.
- Réforme des outils d'information du public applicable au 1er juillet 2022 :
La publicité des actes (délibérations, décisions et arrêtés) sera exclusivement assurée sous forme électronique, sur le site de la commune.
- Point travaux :
 - les trois premiers appartements de la résidence du Val d'Ardèche sont achevés
 - sous le pont de Vals, les travaux touchent à leur fin et l'ouverture du 2ème parking en aval est prévue dans les prochaines semaines
 - une nouvelle partie de la voie douce (allée des jardins) a été aménagée récemment par le CCBA
 - les travaux de réfection des trottoirs le long de la RD578c sont en cours et devraient s'achevés fin juillet 2022
- Sensibilisation aux agressions canines pendant la distribution du courrier ; rappel des mesures à appliquer : boîte aux lettres positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété, sonnette en état de fonctionnement et installée à l'extérieur. Merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre votre/vos chien(s) et le facteur.
- A l'occasion du changement des règles de tri (*plus d'info sur www.sidomsa.net*), un kit de recyclage offert par le Sidomsa a été distribué sur la commune. S'il n'y a pas pu y rentrer, un imprimé vous invitant à vous rendre en mairie pour recevoir votre kit a été déposé. Attention, il est nécessaire de venir avec l'imprimé, sinon le kit ne vous sera pas remis.

Concernant ce point, il a été constaté un relâchement de la part de certains administrés. En effet, le tri n'est pas effectué autour des containers où l'on trouve toutes sortes d'objets (bois, ferraille, cartons...). Cela constitue une décharge sauvage répréhensible par la loi. Nous comptons sur votre civisme afin que les règles soient au mieux respectées..

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Toute personne constatant la présence d'un nid de frelons asiatiques doit en informer l'organisme FRGDS-AURA en le signalant sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

CONCERT DE L'HARMONIE – SAMEDI 9 JUILLET – 20H30 – PLACE DU PRADOU

RENTREE SCOLAIRE – JEUDI 1 SEPTEMBRE 2022

PROCHAINE REUNION PUBLIQUE – JEUDI 29/09/2022 - 20H - SALLE DES FETES

Point sur : l'état financier de la commune, les travaux réalisés depuis 2020, ceux en cours et les projets pour fin 2022 et l'année 2023, le fonctionnement de l'intercommunalité, ...